

Objet : RESSOURCES HUMAINES

Augmentation d'horaires

Suppression et création de 2 postes d'Adjoint Technique de 2^e classe

Rapporteur : Monsieur DEL COL

Monsieur DEL COL, Adjoint délégué, indique que, pour répondre à l'évolution du Service Hygiène, il conviendrait d'augmenter le nombre d'heures de deux postes d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps incomplet. Pour ce faire, il s'agirait de :

- supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps incomplet (25h30 hebdomadaires) créé par la délibération n° 2004.03/25 du Conseil Municipal en date du 04/06/2004 et de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps incomplet (31h30 hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2009 ;
- supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps incomplet (17h00 hebdomadaires) créé par la délibération n° 2008.09/79 du Conseil Municipal en date du 27/11/2008 et de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps incomplet (24h00 hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2009.

Les agents concernés ont donné leur accord et le Comité Technique Paritaire, en sa séance du 24 mars 2009 a rendu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps incomplet (25h30 hebdomadaires) créé par la délibération n° 2004.03/25 du Conseil Municipal en date du 04/06/2004 et de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps incomplet (31h30 hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2009;
- de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps incomplet (17h00 hebdomadaires) créé par la délibération n° 2008.09/79 du Conseil Municipal en date du 27/11/2008 et de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps incomplet (24h00 hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2009;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,
D. DEL COL